



\*



**Institut Social de Lille**  
Campus St Raphaël – Bat C –  
83 Boulevard Vauban  
59044 Lille Cedex

Accueil :

03.20.21.86.66 (Sandrine GAILLARD)

**Renseignements administratifs :**

03.20.21.83.25 Sylvie SYPER

Fax : 03.20.55.65.98

E Mail : [efas@fupl.asso.fr](mailto:efas@fupl.asso.fr)

Site internet : <http://www.fupl.asso.fr>

**VAE E.T.A.I.E**

Encadrant Technique d'Activités par  
l'Insertion Economique

## *Contexte*

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale votée le 17 janvier 2002. Elle ouvre la possibilité d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme d'un parcours de formation.

Depuis 1993, le Pôle Animation Insertion de l'Institut Social de Lille propose un titre d'Encadrant Technique d'Activité d'Insertion par l'Economique.

Ce titre de niveau IV homologué par arrêté ministériel en avril 2002, est portée par le Pôle Animation Insertion (EFAS) et la FNARS sur l'ensemble du territoire. Il est accessible par la formation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

### *I Conditions d'accès*

Toute personne avec ou sans qualification reconnue en activité ou demandeur d'emploi, ayant une expérience professionnelle en rapport avec le titre ETAIE et justifiant de :

- 4800 heures d'activités salariée ou bénévole en rapport avec le titre ETAIE
- la preuve par un faisceau de moyen (attestation employeur, certificat de travail, bulletins de salaire...

### *II Modalités d'inscription*

Pour un premier contact et le retrait du dossier de demande de recevabilité, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Institut Social de Lille.

Par courrier ou téléphone :

### **Pôle Animation Insertion (EFAS)**

Campus St Raphaël – Bât C  
83 Boulevard Vauban 59044 Lille Cedex  
03 20 21 83 25  
s.syper@efas.fupl.asso.fr  
[www.efas.fupl.asso.fr](http://www.efas.fupl.asso.fr)

### *III Finalités et modalités du parcours VAE*

4 Domaines de Compétences sont à valider pour l'obtention du titre ETAIE :

- UC1 La fonction d'encadrement
- UC2 La fonction pédagogique
- UC3 La fonction technique
- UC4 La fonction de coordination avec les partenaires sociaux.

Le parcours VAE ETAIE s'organise en 4 étapes :

- 1) La constitution d'un dossier de recevabilité
- 2) La constitution et la remise d'un dossier support à la soutenance
- 3) La soutenance orale du dossier constitué devant un jury de certification
- 4) La construction éventuelle d'un parcours complémentaire en cas de validation partielle

Le candidat peut se faire accompagner dans sa démarche VAE (20 h d'accompagnement).

### *IV L'évaluation des acquis*

Le candidat soutient son dossier oralement devant un jury national composé de professionnel de l'Insertion.

En cas de validation partielle, l'Organisme détenteur du titre notifie la décision de validation au candidat. La durée de la validation de ces compétences pour l'obtention totale du titre est fixée à cinq ans à compter de la notification.

### *V Financement*

A noter que le candidat peut bénéficier d'un congés pour validation des acquis de l'expérience (CVAE) qui se traduit par une autorisation d'absence d'une durée de 24 heures consécutives ou non, et l'ouverture de droit à la prise en charge financière (OPCA, Etat, Conseil Régional).

Le cout global de la VAE est de 1225 euros incluant les frais de certification (350 euros) et 20 heures d'accompagnement (875 euros soit 43,75 €/h).

La VAE est accessible dans le cadre d'un plan de formation d'entreprise et vient alors en déduction de l'obligation de versement de l'employeur. Cependant, la taille et la diversité des structures d'insertion par l'Activité Economique nécessitent de faire appel à des compléments de financements.

Pour tous renseignements complémentaires concernant le montage financier, merci de vous adresser à l'Institut Social de Lille – Pôle Animation Insertion.